

Impôt sur le revenu

M. Riis: Je remercie encore une fois le ministre, parce que cela nous donne une idée de la ventilation par catégories. Est-il possible d'avoir une idée du nombre d'obligations pour la petite entreprise qui ont été consenties ou, si c'est possible, au moins le montant qui est affecté à l'obligation pour la petite entreprise?

M. Cosgrove: Non, nous n'avons pas ces chiffres. Nos chiffres ne sont pas à jour, c'est-à-dire le nombre des usagers ou le nombre des personnes qui ont demandé, qui ont effectivement été candidats à l'obligation. Les chiffres que je viens de donner au député font voir que dans le projet de texte modifié, il s'agit de plus de 200 millions; cela nous le savons. Antérieurement c'était autour de deux milliards qui avaient été utilisés dans le cadre de l'article non modifié.

M. Riis: Monsieur le président, peut-être ai-je perdu le fil et je m'excuse auprès du ministre de n'avoir pu suivre sa description. Il a dit, je pense, que l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise avait mobilisé deux milliards de fonds avant sa modification, avant qu'on n'en supprime le volet expansion, et que, depuis, il y a eu 200 millions. Voilà une chose.

Voici ce que je demanderai: combien d'argent est allé aux petites entreprises dans le cadre de l'obligation pour la petite entreprise? En un sens, nous sommes maintenant passés à l'article 9 du projet de loi, qui ne concerne que l'obligation pour la petite entreprise.

M. Cosgrove: Mes services m'informent que l'effet réel de l'article 9 du projet de loi a été d'étendre l'application de l'article concerné aux entreprises qui ne sont pas constituées en sociétés. Encore une fois, nous n'avons pas la ventilation du nombre des entreprises non constituées en sociétés qui ont profité, en pourcentage des bénéficiaires des 200 millions émis depuis la présentation du modificatif. En tout cas, l'article 9 du projet de loi est dû à l'initiative des commettants des députés des deux côtés de la Chambre, qui ont demandé que l'obligation soit offerte à des entreprises non constituées en sociétés. On m'informe également que l'article n'est appliqué que depuis six mois et que nous n'avons pas encore de chiffres ventiles.

M. Riis: Monsieur le président, je comprends que nous n'ayons pas de statistiques sur les montants versés. Une autre question que j'aimerais poser au ministre concerne quelque chose dont j'ai été plusieurs fois informé en tant que député. Quand des chefs de petites entreprises en difficultés se sont adressés à des banques à charte et leur ont dit: «Je suis sur le bord de la faillite; je voudrais obtenir un prêt dans le cadre du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise», les banquiers se sont tout bonnement moqués d'eux. Par exemple, des banquiers ont dit qu'ils n'étaient pas là pour prêter de l'argent aux entreprises en difficultés financières. Étant donné que, de leur propre aveu—et je ne suis pas nécessairement d'accord—les banques ne tiennent à aider que les petites entreprises qu'elles jugent viables, l'un après l'autre des chefs d'entreprises se sont vu refuser l'aide des banques. Ils sont venus se plaindre et me dire à mon bureau: «Vous m'aviez affirmé qu'un certain programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise avait été mis en œuvre pour aider les petites entreprises en difficultés financières». Je n'avais fait que leur répéter ce que le ministre lui-même avait dit. Et, pourtant, lorsque ces personnes se sont adressées aux banques, on les a carrément congédiées en leur disant: «Ce programme

ne nous intéresse pas pour une foule de raisons». Le ministre croit-il que les banques canadiennes collaborent à l'heure actuelle avec le gouvernement du Canada dans la prestation du programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise?

M. Cosgrove: Je rappellerai d'abord au député que, suivant nos données, plus de 200 millions de dollars ont été alloués dans le cadre de ce programme depuis que la modification a été proposée. Nous savons que le programme a été efficace puisque nous avons pu aider dans cette mesure des gens du secteur de la petite entreprise au cours de la période visée, soit au cours des six derniers mois. Des députés ont dit oui, mais l'article non modifié, c'est-à-dire la disposition relative à l'expansion qui a été présentée pour la première fois il y a deux ou trois ans, prévoyait plus de deux milliards de dollars. J'ai déjà signalé qu'il était difficile de comparer ces deux données après six mois d'expérience seulement.

• (1140)

Des instances du genre de celle du député ont été présentées au ministre des Finances. Si je ne m'abuse, celui-ci a soulevé la question lorsqu'il s'est entretenu tout récemment avec des représentants de l'Association des banquiers en vue de son budget. Il a attiré leur attention là-dessus et a demandé aux cadres supérieurs de l'association d'intervenir auprès de leurs collaborateurs pour qu'ils usent de tout le pouvoir que leur confère le programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise de sorte que celui-ci soit le plus accessible possible.

M. Riis: Monsieur le président, pourriez-vous me donner une idée du temps qu'il me reste?

Le vice-président: On m'informe que le député de Kamloops-Shuswap dispose encore de huit minutes.

M. Riis: Monsieur le président, je tiens à approfondir un point. Je croyais que le ministre avait dit, en réponse à mon avant-dernière question, que le gouvernement n'avait pas de données sur le montant d'argent déjà prêté dans le cadre du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Et voici que le ministre parle de 200 millions de dollars.

Je tiens à éclaircir cette question, car elle est importante pour le secteur de la petite entreprise. Pour les besoins de la cause, je diviserai celle-ci en trois points. Le ministre peut-il dire combien d'argent a été prêté dans le cadre du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise lorsque la disposition relative à l'expansion était en vigueur?

M. Cosgrove: Oui, monsieur le président. C'est le premier montant que j'ai mentionné, à savoir un peu plus que deux milliards de dollars. Quant à la somme de 200 millions de dollars dont j'ai parlé dans ma réponse, elle découle des articles 8 et 9 visés par la modification. Celle-ci a eu pour double effet de rendre le programme accessible aux entités non constituées en société et de répondre aux besoins des petites entreprises en difficultés financières. Après six mois d'expérience et grâce aux renseignements à notre disposition, nous n'avons pas réussi à déterminer si ce sont des entreprises constituées en société ou non constituées qui ont utilisé les 200 millions de dollars. Toutefois, ce chiffre correspond au montant des prêts accordés en vertu des articles 8 et 9 combinés, depuis que la modification a été annoncée il y a environ six mois.